



©EURCAW-Pigs

Pourquoi l'attribution de l'espace est-il un indicateur basé sur les ressources important ?

- La densité d'élevage élevée, c'est-à-dire un espace individuel insuffisant pour permettre aux animaux de se comporter normalement, peut empêcher les porcs de se coucher et de se reposer, entraînant des effets néfastes sur leur bien-être.
- La combinaison de températures ambiantes élevées, d'un taux d'humidité important et d'un espace insuffisant pour se coucher constitue un facteur de risque d'hyperthermie et peut engendrer des problèmes circulatoires ou même la mort.
- Les densités d'élevage importantes peuvent empêcher les porcs d'atteindre les abreuvoirs.
- Prêtez davantage attention aux truies, qui sont plus vulnérables face au stress lié à la chaleur que les porcs à l'engraissement, et les affrontements entre truies peuvent être violents.



Exigences légales

Règlement du Conseil (CE) **No 1099/2009** : Exigences relatives à l'attribution d'espace et au contrôle thermique : {Annexe III, Point 2.1.} : dispositions générales pour l'attribution d'un espace suffisant dans les enclos de stabulation. {Chapitre II, Article 3, Point 2.a} : fourniture d'un confort physique et thermique.

Remarque : Les exigences listées paraphrasent le texte littéral de la réglementation et ne sont pas complètes. De plus, il se peut qu'il existe une législation nationale plus stricte en application. Pour une description plus détaillée des exigences spécifiques, consultez « [Examen à l'arrivée et gestion de la stabulation aux abattoirs pour les porcs](#) » et « [Examen du contrôle du climat et de l'attribution d'espace durant le transport des porcs](#) ».

Méthode d'inspection (recommandé)

- L'inspecteur/rice évalue l'**attribution de l'espace** dans les enclos de stabulation.
- L'inspecteur/rice évalue le nombre de porcs dans les enclos de stabulation et les mesures relatives à l'espace disponible.
- En cas d'infraction, l'inspecteur/rice signale les faits aux exploitants et/ou aux responsables du bien-être des animaux.
- En cas d'infraction, l'inspecteur/rice vérifie les SOP de l'abattoir et des mesures correctives doivent être prises pour garantir que la situation soit conforme aux exigences légales dans le futur.

Quand l'attribution de l'espace est-elle appropriée ?

Si les porcs peuvent tous être en position semi-couchée en même temps dans les enclos de stabulation, cela signifie que l'espace est approprié. Lorsque la température ambiante est élevée, les porcs doivent pouvoir s'allonger sur le côté de manière simultanée, pour faciliter la thermorégulation.

Pour déterminer si les porcs ont suffisamment d'espace à disposition, il convient de calculer la superficie occupée par les porcs couchés dans différentes positions, selon une formule d'Ekkel et al. (2003) qui dépend du poids de l'animal en kg (**W**):

- **Position latérale : superficie = $0,047 \times W^{0.66}$**
- **Position semi-couchée : superficie = $0,033 \times W^{0.66}$**
- **Position couchée sur le ventre : superficie = $0,019 \times W^{0.66}$**

Ekkel, E.D., Spoolder, H.A.M., Hulsegge, I., Hopster, H., 2003. Lying characteristics as determinants for space requirements in pigs. Applied Animal Behaviour Science 80: 19-30



Lors de son inspection, l'évaluateur/rice comptabilisera le nombre total de porcs dans l'enclos et calculera l'espace alloué par porc. Pour ce faire, l'inspecteur/rice doit mesurer la longueur et la profondeur de chaque enclos de stabulation.

L'espace attribué est calculé en m² par animal.

**Pas risque d'atteinte au bien-être:
Espace attribué approprié dans un
enclos de stabulation**



**Haut risque d'atteinte au bien-être:
Espace attribué inapproprié dans un
enclos de stabulation**



Source de la méthode d'évaluation: adaptation du protocole Welfare Quality®



Co-funded by
the European Union



WAGENINGEN
UNIVERSITY & RESEARCH



AARHUS
UNIVERSITY

FRIEDRICH-LOEFFLER-INSTITUT



Bundesforschungsinstitut für Tiergesundheit
Federal Research Institute for Animal Health



EU Reference Centre
for Animal Welfare *Pigs*

En cas de question ou de
suggestion relative à cette
fiche, veuillez contacter le
Centre info.pigs@eurcaw.eu